

Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal
du lundi 21 novembre 2022
(no 18)

LÉGISLATURE 2020-2025

Sont présents :

Membres de l'Exécutif

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Bernard MITTEY	<i>Adjoint</i>
Madame	Emmanuelle SPINEDI	<i>Adjointe</i>

Bureau du Conseil

Monsieur	Jacques-André ROMAND	<i>Président</i>
Monsieur	Christophe BONGARD	<i>Vice-président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

Conseillers municipaux

Monsieur	Jean-François BEAUSOLEIL
Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Monsieur	Thomas LÄSER
Monsieur	Jean-Pierre RENGGLI
Monsieur	Emmanuel ROSSI
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

Excusé :

Monsieur Paulo RODRIGUES DA GUERRA *Conseiller municipal*

Public : 3

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 19 septembre 2022
2. Présentation du budget 2023
3. Prise de position du Conseil municipal sur la proposition individuelle de M. J-A. Romand
4. Auberge communale
5. Communication du bureau du Conseil municipal
6. Communication du maire
7. Rapport des commissions
8. Propositions individuelles et questions

M. le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h. Il excuse l'absence de M. Rodrigues da Guerra pour cause de maladie. Il mentionne la démission de M. Chabbey, conseiller municipal, dont il reparlera plus loin.

1. Approbation du procès-verbal du 19 septembre 2022

M. le Président constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Les personnes présentes à cette séance approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Présentation du budget 2023

M. le Président explique que la séance ordinaire du 31 octobre dernier du Conseil municipal a dû être annulée au dernier moment, car l'Exécutif a reçu pendant les vacances scolaires d'automne l'information d'une importante modification dans les projections des recettes fiscales 2023 pour Presinge, ce qui impliquait une révision du budget déjà présenté à la commission des finances le 10 octobre. Un nouveau travail sur les chiffres a donc été effectué et le calendrier légal pourra malgré tout être respecté. Il passe donc la parole à M. le Maire pour la présentation du projet de budget pour 2023.

M. le Maire énumère les documents remis aux Conseillers pour la présentation. Il confirme l'explication de M. le Président en ajoutant que les nouvelles projections fiscales annonçaient une diminution des recettes pour 2023 d'environ Fr. 300'000.-. Dès lors, trois options étaient possibles : présenter un budget déficitaire (avec l'obligation d'élaborer un plan de redressement sur quatre ans), trouver un équilibre en diminuant les charges (mais de nombreuses charges sont fixes et non modulables) ou augmenter la prévision des revenus fiscaux de 10% (dans la fourchette tolérée) et diminuer certaines charges pour un montant équivalent à Fr. 98'000.-. C'est cette dernière option qui a été validée par la commission des finances.

M. le Maire relève que la commune de Presinge n'est pas à l'abri que ce cas de figure puisse se répéter à l'avenir ou qu'un contribuable important change de domicile fiscal et impacte fortement les finances communales.

M. le Président tient à faire souligner que le budget est élaboré à partir de projections de recettes selon la moyenne des tendances des années précédentes. Ces estimations sont communiquées à l'Exécutif trois fois par année et le premier projet de budget avait été formé avec celles reçues en août.

M. le Maire déclare qu'il va commenter uniquement certains postes significatifs des comptes de fonctionnement.

02 Services généraux

0220.00.30100.00	445'572.00	Traitements bruts	Augmentation de 25% du taux d'occupation du secrétariat pour faire face à l'accroissement des tâches administratives. (Les comptes des charges sociales augmentent proportionnellement). Renoncé pour 2023 à augmenter de 10% le poste de jardinier.
0220.11.36120.00	18'683.00	Cotisations SIACC	Révision de répartition des cotisations entre les communes membres.
0290.00.31320.00	600.00	Honoraires conseillers, experts, spécialistes	Correction comptable. (Les impôts fonciers sur les terrains comptabilisés en 2022 sur ce compte sont imputés en 2023 dans le 9630.08.34410.00)
0290.01.31200.00	10'000.00	Eau, électricité, combustible	Augmentation des coûts de l'énergie.
0290.11.33004.00	62'000.00	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	Amortissement de la salle des Dépendances de la ferme Gallay passée en PF.

11 Sécurité publique

1110.00.36120.00	8'500.00	<i>Contrôleurs municipaux gardes auxiliaires</i> Même taux d'occupation pour Presinge, mais indexation des salaires.
<u>15 Service du feu</u>		
1500.00.36120.00	86'012.00	<i>Participation aux dépenses et frais de l'arrondissement</i> Augmentation des coûts du carburant. Budget validé par le comité du GILS.
1506.00.36120.00	46'866.00	<i>Participation aux dépenses et frais SIS</i> Participation communale au groupement intercommunal.
<u>21 Scolarité obligatoire</u>		
2170.00.31200.00	15'100.00	<i>Eau, électricité, combustible</i> Augmentation des coûts de l'énergie pour l'école.
2170.00.31440.00	20'000.00	<i>Entretien des terrains bâtis et bâtiments</i> Verrière de l'école à refaire, car plus d'étanchéité.
2180.00.31300.00	63'627.00	<i>Frais de repas restaurants scolaires</i> Estimation du nombre d'enfants en hausse. (repas refacturés aux parents).
2180.30.36120.00	109'887.00	<i>Cotisation de fonctionnement du GIAP</i> Service à 100% à la charge des communes.
2192.00.31710.00	11'000.00	<i>Courses scolaires</i> Nouvelles charges reportées du Canton aux communes.
<u>32 Culture, autres</u>		
3290.00.31300.01	22'000.00	<i>Conférences, concerts</i> Idem 2022. Augmentation demandée par commission pas accordée.
<u>54 Famille et jeunesse</u>		
5451.00.36360.01	201'747.00	<i>Subventions crèche intercom GIPE (Meinier)</i> 2 places supplémentaires dès août 2023.
5451.00.36360.02	155'810.00	<i>Subventions crèche Puplinge</i> 2 places supplémentaires dès août 2023.
<u>57 Aide sociale et domaine de l'asile</u>		
5790.00.31320.00	3'300.00	<i>Honoraires conseillers, experts, spécialistes : mandats</i> Antenne sociale de Thônex.
<u>59 Domaine social, non mentionné ailleurs</u>		
5920.00.36380.00	39'000.00	<i>Subventions en Suisse</i>
5930.00.36380.00	39'000.00	<i>Actions d'entraide à l'étranger</i> Conformément aux années précédentes, le budget de ces deux postes correspond à environ 1% du budget total.
<u>61 Circulation routière</u>		
6150.00.31110.00	6'000.00	<i>Acquisition de machines, appareils, véhicules et outils</i> Remplacement courant de certaines machines pour cantonniers.
6150.00.31320.00	10'000.00	<i>Honoraires conseillers, experts, spécialistes : mandats</i> Honoraires pour technicien de la commune de Jussy pour nos routes communales.
6150.00.31410.00	55'000.00	<i>Entretien des routes</i> Entretien ordinaire chemins et tronçons de routes. Pas de barrière à la douane, ni d'abribus. (En cas de dégâts urgents, possibilité de voter des crédits budgétaires complémentaires.)

6150.00.46120.00	22'000.00	Dédommagement communes Facturation des heures de la balayeuse à Puplinge.
<u>62 Transports publics</u>		
6220.00.31090.00	5'000.00	Cartes de transport CFF La commune commandera 1 seule carte commune par jour au lieu de 2 les années précédentes. (Le montant correspond à la perte estimée.)
<u>63 Transports, autres</u>		
6330.00.36370.00	7'500.00	Encouragement à la mobilité douce Maintien de la subvention de Fr. 500.- pour l'achat de vélos à assistance électrique.
<u>72 Traitement des eaux usées</u>		
7201.00.31310.00	37'700.00	Planifications et projections de tiers : collecteurs Honoraires pour ingénieurs pour étude, demande d'autorisation, projet
7201.00.34130.00	31'200.00	Entretien des canalisations et collecteurs Le contrat d'entretien annuel par les SIG est prévu par secteur et le prix varie selon le nombre de mètres linéaires contrôlés.
<u>77 Protection de l'environnement, autres</u>		
7710.00.31320.00	11'700.00	Honoraires de conseillers Pour l'étude du projet d'agrandissement du cimetière.
<u>79 Aménagement du territoire</u>		
7900.00.33209.00	33'020.00	Amortissement planifiés PLQ Dernière tranche de l'amortissement.
<u>91 Impôts</u>		
9100.00.40000.00	1'408'000.00	Impôts sur le revenu PP – Année fiscale Prévision majorée de 10%.
9100.00.40010.00	671'600.00	Impôts sur la fortune Prévision majorée de 10%.
<u>93 Péréquation financière et compensation des charges</u>		
9300.00.36227.00	203'635.00	Subventions péréquation financière intercommunale Montant fixé par l'Etat. En très forte augmentation.
<u>Totaux du budget du compte de fonctionnement 2023 :</u>		
	4'031'032.00	Total des charges
	4'033'392.00	Total des recettes
	<u>2'360.00</u>	Excédent présumé

Concernant le document intitulé « Plan des dépenses d'investissements pendant l'année 2023 », **M. le Maire** souligne qu'il s'agit d'intentions dont les montants devront être votés par des délibérations au courant de l'année. Seul le crédit pour le FIDU (Fonds intercommunal de développement urbain) fera partie des votes d'approbation du budget en décembre.

Les deux autres tableaux donnent la situation de la Commune au sujet des emprunts du PF et aux amortissements en cours et passés.

M. le Président remercie M. le Maire pour sa présentation et rappelle aux Conseillers que tant l'Exécutif que Mme Radice ou les membres de la commission des finances sont à leur disposition pour répondre à toute question qu'ils auraient au sujet de ce budget avant le vote d'approbation le 12 décembre prochain. Lors de cette séance devront également être votés le taux du centime additionnel, le montant minimum de la taxe professionnelle communale, son taux de dégrèvement et le crédit du FIDU.

Il remercie également toutes les personnes qui ont travaillé sur ce projet de budget, notamment Mme Radice et la société fiduciaire.

3. Prise de position du Conseil municipal sur la proposition individuelle de M. J-A. Romand

Pour ce point de l'ordre du jour, **M. le Président** passe la présidence à M. Renggli, doyen du Conseil.

M. Romand constate que la problématique de l'énergie est plus que d'actualité et que sa proposition de décembre 2021 concernait tant les économies que la production d'énergie sur les bâtiments communaux (patrimoine administratif PA et patrimoine financier PF). Etant donné que lors de la séance de septembre 2022 la commission de l'environnement a donné un préavis négatif à cette proposition, il demande que ce soir le Conseil municipal prenne une position.

Avant la mise au vote, **M. Renggli** fait un rapide historique du dossier. Le Conseil municipal a, dans un premier temps, envoyé la question à la commission de l'environnement. Celle-ci a examiné le programme SIG-eco21 Collectivités qui offre d'établir gratuitement un état des lieux de la commune et des études énergétiques spécifiques pour identifier des potentiels d'économies d'énergie, ce qui correspond en partie à la proposition de M. Romand. Cependant, pour les raisons exposées dans la séance de septembre, la commission a décidé de ne pas donner suite. **M. Renggli** est pourtant d'avis qu'il est temps de créer une commission ad hoc pour étudier pleinement ce dossier.

Mme Spinedi tient à donner son point de vue. Elle relève qu'à présent il ne manque pas une semaine sans recevoir de toutes parts des informations et des communications sur ce sujet. Toutes les communes agissent d'une façon ou une autre pour réduire leur consommation en énergie ou pour en produire. Un outil a même été créé conjointement par la Confédération, l'Etat de Genève et les SIG pour établir, via un formulaire en ligne, le bilan carbone de chaque commune. Bien sûr, cela implique qu'il faut consacrer du temps pour des recherches, mais l'Exécutif pense que cela est faisable. Il n'y a aucun doute que c'est un sujet brûlant et qu'il est important de créer un groupe dédié à celui-ci.

M. Beausoleil maintient la position qu'il avait déjà exprimée, soit que Presinge est une commune de trop petite taille pour que ses actions aient un impact qui change réellement l'environnement. Il estime que celles déjà entreprises et celles prévues (ex : investissements dans les isolations, dans les moyens de chauffage, la production d'énergie solaire, etc. à chaque rénovation de bâtiment) sont suffisamment importantes et il s'en félicite. Pour lui, ce n'est pas une priorité communale de prospecter davantage dans ce domaine.

M. Bongard fait remarquer que l'implantation des éoliennes est définie au niveau fédéral, que les possibilités de géothermie profonde sur le canton de Genève viennent d'être cartographiées par les SIG, que la commune investit dans les énergies douces à chaque rénovation et qu'il ne croit pas qu'elle doive s'impliquer directement auprès des propriétaires privés.

Après ce tour de table, la proposition individuelle est soumise à l'approbation du Conseil municipal, qui la rejette finalement avec 4 non, 3 oui et 1 abstention.

M. Romand reprend la présidence du Conseil pour les autres points de l'ordre du jour.

4. Auberge communale

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire relate qu'il a rencontré la locataire actuelle de l'auberge communale qui souhaite résilier son bail au 31 décembre 2022, en raison de dettes trop importantes qu'elle a cumulées depuis la pandémie du Covid-19 et qu'elle ne parvient pas à combler. Elle a demandé que l'information soit d'abord tenue secrète le temps qu'elle prévienne ses employés. L'Exécutif regrette évidemment cette décision, car ce lieu a apporté considérablement de vie au centre du village depuis la reprise de l'activité par cette locataire.

M. le Maire estime que les autorités doivent mener une réflexion sur l'avenir de ce bâtiment sur le long terme. En effet, il est extrêmement vétuste et nécessite de gros travaux de rénovation. Pour mémoire, la Commune a déjà dépensé environ Fr. 140'000 pour la mise en conformité initiale du commerce, pour l'entretien courant du bâtiment, pour la gratuité du loyer pendant plusieurs mois de la pandémie et pour l'aide financière Covid-19 sans remboursement.

M. Bongard mentionne que la commission des bâtiments a exprimé le souhait de maintenir une activité commerciale dans cet immeuble avec un loyer bas.

M. Läser indique que de nombreuses rumeurs circulent dans le village et sur les réseaux sociaux quant au départ de la locataire. Afin de pouvoir y voir clair, il demande que la lettre de résiliation soit lue au Conseil.

M. Mittey s'exécute et, à la fin de la lecture, **M. Beausoleil** est d'avis qu'il était important de connaître le contenu de ce courrier, que les rumeurs qui courent sont regrettables, tout comme le cumul des conditions défavorables qui ont mené la locataire à prendre sa décision. Il s'enquiert si l'Exécutif a des précisions sur le repreneur éventuel dont il est question dans la lettre.

M. Rossi intervient et précise que le souhait de la gérante actuelle est de pouvoir vendre le matériel acheté afin de diminuer quelque peu ses dettes et qu'elle connaît un éventuel repreneur solvable.

M. Beausoleil rappelle que, pour aider à l'installation de cette exploitation, la commune a émis des conditions de location particulières, soit un loyer très bas, mais avec un bail d'un an renouvelable d'année en année. Il doute que ces modalités puissent intéresser un professionnel de la branche.

M. Thorens souligne qu'il est surtout important de décider ce que la Commune veut faire de ce bâtiment à l'avenir.

M. Mittey admet que cet immeuble doit absolument être rénové, mais qu'il faut réfléchir pour quel usage précisément. Pour une étude complète, une autorisation de construire et des travaux, il faut compter environ 5 ans. Donc, la question se pose de l'utilisation de ces locaux pendant ce laps de temps. Il convient aussi que ce lieu apporte beaucoup pour l'ambiance du village.

M. le Maire confirme le mauvais état de cette bâtisse et est d'avis que si quelqu'un accepte de l'occuper en l'état cela laissera du temps pour une étude sur son avenir à long terme. Et il insiste sur le côté provisoire de cette occupation.

M. Beausoleil approuve et recommande d'être très clairs quant aux conditions auxquelles la Commune consentirait de louer à nouveau l'auberge communale à l'heure actuelle.

M. Rossi pense qu'il serait dommage de perdre ce lieu de vie et qu'un nouvel exploitant n'aura pas forcément le même contexte que l'actuelle pour développer son affaire. Il estime que c'est une opération « gagnant-gagnant » pour les deux parties.

Après ce tour de table, **M. le Président** suggère de conclure le débat et de soumettre au vote la proposition suivante :

« Le Conseil municipal est d'accord de louer l'auberge communale pour une activité commerciale aux conditions suivantes :

- bail de 1 an, renouvelable d'année en année
- pour la 1^{ère} année, loyer mensuel de Fr. 600.- plus charges de Fr. 400.-
- reprise des lieux en l'état, sans investissements de la part de la Commune
- la reprise du matériel acquis par la locataire actuelle n'est pas de la responsabilité de la Commune
- le repreneur doit être approuvé par l'Exécutif »

Le Conseil municipal décide d'approuver cette proposition avec 7 voix pour et 1 abstention.

5. Communication du bureau du Conseil municipal

a. Démission d'un Conseiller municipal

Le 10 octobre dernier, M. Chabbey a annoncé sa démission à la fonction de Conseiller municipal de Presinge. Sa démission est effective au 1^{er} novembre 2022. Il n'y a pas de viennent-en-suite. En tant que mandataire de la liste électorale, M. Chabbey a été contacté par le Service des Votations et des Elections afin qu'il présente un candidat. Le délai était jusqu'à ce lundi midi, mais la Mairie n'a pas encore reçu de retours d'informations à ce sujet.

b. Décisions de l'ACG pour le FI

Les décisions prises lors de l'AG extraordinaire du 22 juin 2022 sont entrées en force, n'ayant pas reçu d'opposition de la part des Conseils municipaux.

6. Communication du Maire

a. Agenda

L'apéritif pour les nouveaux habitants prévu le 24 novembre a été annulé et sera organisé au printemps en même temps que l'inauguration officielle de la nouvelle salle polyvalente dans les dépendances de la Ferme Gallay.

- 9 décembre : Fête de l'Escalade à Gy
- 10 décembre : Nouveau commandement de la compagnie de sapeurs-pompiers Presinge-Puplinge, apéritif à Puplinge
- 12 décembre : Séance du CM à 19h, suivi d'un repas
- 13 décembre : Repas de Noël des aînés. MM. Thorens, Gaillard, Romand et Rossi seront présents pour aider au service.
- 22 décembre : Noël communal
- 19 janvier 2023 : Conférence sur le climat organisé par l'ACG. Formation sur les enjeux climatiques.

b. Commissions

M. le Maire rappelle que les présidents des commissions doivent annoncer leurs séances au secrétariat de la mairie et rendre les procès-verbaux dans les dix jours après leurs réunions.

c. CERN

Des représentants du CERN sont venus présenter à l'Exécutif le projet de construction d'un nouvel accélérateur de particules, dont une des sorties de surveillance sera sur la commune de Choulex, proche de Presinge, sur un terrain d'une surface de 4 ha. L'anneau sera situé entre 200 et 400 mètres sous terre, fera 91 km de circonférence entre la Suisse et la France et devrait être construit entre 2040-2045. Des analyses et des relevés visuels seront effectués prochainement.

d. Projet de développement villageois

Ce projet a été présenté au PACA (Grand Genève) qui a formulé ses félicitations et le département du territoire de M. Hoggers a décidé de le prendre comme exemple d'urbanisation et de bonne intégration dans la zone rurale, avec ses réflexions en matière d'environnement, de mobilité et d'énergies renouvelables.

D'autre part, un atelier participatif a été organisé le 18 novembre par les coopératives sur le thème des futurs commerces. **M. le Maire** souligne la bonne organisation, l'animation dynamique et la participation de nombreux habitants actuels. Il regrette cependant qu'aucun membre de la commission de l'aménagement n'ait été présent.

7. Rapport des commissions

a. Aménagement

M. Beausoleil informe que lors de la dernière séance de la commission, l'AMO (assistant au maître d'ouvrage) a donné des prix pour les places de parking souterrain. Ils ont été considérés comme trop élevés et la commission attend des indications de prix de vente sur le marché et non pas ceux de la construction.

b. Routes

M. Bongard recherche des bénévoles pour décorer les traditionnels sapins de Noël le samedi 3 décembre dès 9h. MM. Thorens, Broquard, Gaillard et Rossi s'annoncent.

c. Culture

M. Rossi rapporte que le concert classique du 8 octobre dernier s'est très bien passé avec une quarantaine de spectateurs, de même que les représentations de la compagnie Nebul'Airs au début novembre avec 35 à 70 personnes par soir. Il tient à remercier M. Antoniazzi, cantonnier, pour l'aide qu'il a apportée.

8. Propositions individuelles et questions

Il est répondu à la question de **M. Cardoso Inacio** que s'il devait y avoir des élections complémentaires pour le-la remplaçant-e de M. Chabbey, les frais sont à la charge de la commune. Le Conseil sera tenu au courant de la procédure dès que la Mairie en saura davantage.

M. Beausoleil souhaite savoir si des noms pour la nouvelle salle polyvalente ont été proposés. **M. Bongard** répond que la commission des bâtiments en a discuté. Ce point sera donc mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil.

M. Romand demande des précisions sur les travaux effectués sur le chemin des Cordonnières. **M. le Maire** explique la teneur de ces réparations et confirme qu'il n'y a pas d'autorisations de construire à demander s'il ne s'agit pas d'ajouter des enrobés.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h.

Jacques-André ROMAND
Président du Conseil

Caroline RADICE
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Martine Gremion Engeler